

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du
20 décembre 2017 à dix-neuf heures à la MAIRIE – Salle du Conseil Municipal
Conformément à l'ARTICLE 24 du Règlement Intérieur et l'ARTICLE
L 2121.7 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES**

ETAIENT PRÉSENTS: M. TONNERRE, Mme HIBLOT, M. SPENCE, Mme LE BAGOUSSE, M. PENVERNE, Mme CELO, M. DAHIREL, Mme ROZE GUERN, M. JEHANNO, Mme JAFFRÉ, M. PERIAME, Mme LE DARZ, M. MOUSQUETON, Mme LE GROGNEC, M. VALTON, Mme NORMANT, Mme SALETTE, M. GUEGAN, M. PINGUET.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme MELIN à M. PERIAME, M. GUILLEROT à M. DAHIREL, M. ZALO à Mme ROZE GUERN, Mme KERBRAT à Mme HIBLOT, Mme PETRESCO à Mme CELO, Mme CARDIN LE RUZ à Mme JAFFRE, M. LE MEUR à M. PENVERNE, Mme BOISSONNET à Mme NORMANT, M. DESBOIS à M. PINGUET.

ABSENT : M. CLAVERIE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Victor TONNERRE, qui après l'appel nominal, propose de désigner Mme Marie CELO, Secrétaire de Séance.

Le Procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2017 est approuvé à l'UNANIMITE.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

BORDEREAU N°1

RAPPORTEUR : Victor TONNERRE

OBJET : Délégation du conseil municipal au Maire – compte rendu

Par délibération en date du 16 avril 2014, le Conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'Assemblée délibérante est donc informée que les décisions suivantes ont été prises en vertu de ces délégations.

DROITS DE PREEMPTION

ANNEE 2017

Du 02/11/2017

- **demandes de Droit de Prémption Urbain :**

Au 06/12/2017

dont : Terrain nu :

2

Maison individuelle :

7

Appartement :

2

Bâtiment artisanal ou commercial :

0

Autres :

3

Décision :

12

Total:

14

MARCHÉS PUBLICS - MAPA - Art 27

- Marché de Quélisoy – Titulaire Eiffage TP

1/ Déclaration de sous-traitance n°1 à Jetrace Services pour des prestations de marquage au sol pour un montant de 1 197 € H.T. Marché signé le 5 décembre 2017.

2/ Déclaration de sous-traitance n°2 à Atlantic Paysage pour les prestations espaces verts, préparation, engazonnement et 1^{ère} tonte pour un montant de 1 400 € H.T. Autoliquidation TVA due par le titulaire. Marché signé le 7 décembre 2017.

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'en prendre acte conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris acte.

BORDEREAU N°2
RAPPORTEUR : Jean-Paul PENVERNE

OBJET : Casino de Larmor-Plage – Renouvellement de l'autorisation des jeux

M. le Président rappelle à l'assemblée sa délibération du 11 juillet 2012 par laquelle le conseil municipal a adopté la Délégation de Service Public et le Bail Emphytéotique Administratif fixant les obligations et droits réciproques de la commune et de l'établissement casinotier.

Il rappelle également que par arrêté du 2 juillet 2013, le Ministère de l'Intérieur a autorisé le casino de Larmor-Plage à pratiquer des jeux de hasard dans son établissement de Larmor-Plage.

Cette autorisation étant valable jusqu'au 30 juin 2018, une demande de renouvellement, conformément à l'article 7 de l'arrêté du 14 mai 2007 modifié, doit être réitérée par celui-ci. Les pièces constitutives de ce dossier sont énumérées dans l'article en question et intègre une délibération formulant l'avis du conseil municipal.

Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 8 décembre 2017,

M. le Président, compte tenu de l'intérêt que revêt l'activité du casino dans la vie larmorienne, tant d'un point de vue touristique, qu'évènementiel et culturel, demande au conseil,

- D'émettre un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation des jeux présentée par le casino de Larmor-Plage.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITE.

BORDEREAU N°3**RAPPORTEUR : Yvana LE BAGOUSSE****Objet : Tarifs publics communaux - 2018**

LIBELLE	Pour Mémoire 2017	Proposition BP 2018
FUNERAIRE		
Concessions cimetièrè		
15 ans - 2m ²	119,00 €	121,00 €
30 ans - 2m ²	212,00 €	215,00 €
Vacation police : Départ /Arrivée	22,50 €	22,90 €
Taxes d'inhumation		
Cercueil	35,50 €	36,50 €
Urne	35,50 €	36,50 €
Columbarium		
Achat concession case - 15 ans	786,00 €	790,00 €
Achat concession case - 30 ans	972,00 €	980,00 €
Renouvellement concession case - 15 ans	191,00 €	193,00 €
Renouvellement concession case - 30 ans	339,00 €	342,00 €
Jardin des urnes		
15 ans - 1m ²	62,00 €	64,00 €
30 ans - 1m ²	109,00 €	112,00 €
Concession arbre du souvenir		
15 ans	27,00 €	28,00 €
Arbre du souvenir		
Plaque en marbre non gravée	37,00 €	39,00 €
Cénotaphe		
15 ans	32,50 €	33,00 €
Dépositoire	20,00 €	21,00 €
DROIT D'OCCUPATION - DOMAINE COMMUNAL		
Terrasses, (Le m² par an)		
Couvertes, Place Notre-Dame	52,00 €	53,00 €
Non couvertes, Port Maria et Toulhars	57,00 €	58,00 €
Non couvertes, Hors Port Maria et Toulhars	18,50 €	19,00 €
Plages : Toulhars et Port Maria		
Cabines n'excédant pas 2m ²	23,50 €	24,00 €
Tentes n'excédant pas 4m ²	23,50 €	24,00 €
Emplacement réservé pour les jeux ou les sports	6,30 €	7,00 €
Clubs d'éducaions physique : superficie minimum 200m ² dont 60m ² pour les appareils et 140m ² pour les évolutions. Une superficie de 140m ² ajoutée automatiquement à la superficie de projection des appareils. 4 Euros le M ²		
Droit de place et plage pour matériaux cloisonnés	509,00 €	516,00 €
Minimum droit de plage	330,00 €	340,00 €

Parking nautique <i>Bateaux, pédalos, planches à voiles destinés à la location (60 jours)</i>	57,00 €	58,00 €
Taxis <i>Par taxis et par mois</i>	12,60 €	13,00 €
Forfait frais de dossier occupation Domaine Public <i>Par dossier</i>	30,00€	35,00€
Droit de place (par jour d'occupation et par déballage)		
Abonnés payant au trimestre <i>Minimum de perception de 1ml à 3ml</i>	2,90 €	3,00 €
<i>Par ml supplémentaire</i>	1,20 €	1,30 €
Abonnés payant au semestre <i>Minimum de perception de 1 ml à 3ml</i>	4,70 €	4,70 €
<i>Par ml supplémentaire</i>	1,60 €	1,60 €
Non abonnés saison du 15/06 au 15/09 <i>Minimum de perception de 1ml à 3ml</i>	9,10 €	9,10 €
<i>Par ml supplémentaire</i>	3,10 €	3,10 €
Non abonnés hors saison <i>Minimum de perception de 1ml à 3ml</i>	7,10 €	7,10 €
<i>Par ml supplémentaire</i>	2,10 €	2,10 €
Marchés nocturnes/Expositions/Manifestations diverses		
Restauration ambulante hors marché <i>Le Ml réel</i>	2,20 €	2,20 €
Industriels forains/Stand de tir/divers par jour d'occupation M ²	2,20 €	2,20 €
Cirque <i>Forfait -200m²</i>	67,00 €	68,00 €
<i>Forfait +200m²</i>	86,00 €	87,00 €
Voirie <i>Echafaudages, baraque de chantier, fourgons ateliers, bennes et camions</i>	39,00 €	40,00 €
<i>Magasins, ouvertures de tranchées. (Forfait hebdomadaire)</i> <i>Tout travail commencé sans autorisation sera taxé d'office d'un droit</i> <i>D'occupation de 20 jours sans préjudice des droits à venir.</i>		
<i>Dépôt de matériaux cloisonnés, le m² par mois</i>	3,10 €	3,20 €
<i>Dépôt de matériaux non clos, le m² par mois</i> <i>(Tout mois commencé est du)</i>	7,60 €	7,80 €
Les tarifs ci-dessus indiqués seront majorés comme suit :		
<i>À partir du 7ème mois</i>	50%	50%
<i>À partir du 13ème mois</i>	100%	100%
<i>Tout dépôt effectué sans autorisation sera taxé d'office d'un droit d'occupation de 6 mois sans préjudice des droits à venir.</i>		
ACTIVITES PERISCOLAIRES ET DE LOISIRS		
Garderie scolaire <i>La 1/2 heure</i>	0,73 €	0,75 €
Multi accueil		

<i>Larmorien</i>		
<i>Personnes sans justificatif CAF ou de revenus</i>		
<i>Régimes spéciaux sans aide de la CAF ou de la MSA</i>		
	<i>Base de calcul CAF du Morbihan PSU</i>	
<i>Personnes extérieures à la Commune</i>		
Séjour neige		
<i>9 à 16 ans Larmorien</i>	500,00 €	550,00 €
<i>9 à 16 ans Extérieurs</i>	820,00 €	900,00 €
<i>Supplément location surf des neiges</i>	36,00 €	36,00 €
Activités Multivacs et ALSH		
<i>La journée - Larmorien</i>	10,10 €	10,10 €
<i>La 1/2 journée - Larmorien</i>	6,00 €	6,00 €
<i>La journée - Extérieurs</i>	14,00 €	14,00 €
<i>La 1/2 journée - Extérieurs</i>	11,00 €	11,00 €
<i>Tarifs semaine Multivacs Larmorien</i>		25,00 €
<i>Tarifs semaine Multivacs extérieurs</i>		35,00 €
<i>Activités ponctuelles organisées par le service</i>	1,80 €	2,00 €
<i>Supplément activités du tarif journée</i>		
<i>- Larmorien</i>	8,70 €	8,70 €
<i>- Extérieurs</i>	13,40 €	13,40 €
<i>Camps - Forfait pour la durée du séjour</i>		
<i>- Larmorien</i>	130,00 €	130,00 €
<i>- Extérieurs</i>	183,00 €	183,00 €
<i>Bivouacs - En supplément du tarif journée</i>		
<i>- Larmorien</i>	12,00 €	12,00 €
<i>- Extérieurs</i>	15,20 €	15,20 €
<i>Séjour à l'étranger - Forfait</i>		
<i>- Larmorien</i>	427,00 €	427,00 €
<i>- Extérieurs</i>	648,00 €	648,00 €
CAUTIONS ET TARIFS SECTEUR SPORT		
Utilisation minibus par les associations		
<i>Caution / utilisation</i>	500,00 €	500,00 €
Equipements sportifs du plateau du menez		
<i>Participation financière / jour d'utilisation</i>	61,00 €	62,00 €
<i>Participation CE pour utilisation vestiaire tarif mensuel</i>		100,00 €
<i>Caution / utilisation pour les organismes Ext.</i>	1 000,00 €	1 000,00 €
PHOTOCOPIES - DOCUMENTS DIVERS		
Délivrés par tous les services		
<i>A3 Noir et Blanc</i>	0,40 €	0,40 €
<i>A4 Noir et Blanc</i>	0,30 €	0,30 €
<i>A3 Couleur</i>	0,60 €	0,60 €
<i>A4 Couleur</i>	0,50 €	0,50 €

CULTURE		
Conférences "Connaissances du Monde"		
<i>Tarif plein</i>	6,00 €	6,00 €
<i>Tarif réduit</i>	3,00 €	3,00 €
<i>(-18 ans, résidents foyers de personnes âgées, personnel municipal, demandeurs d'emplois, personnes handicapées, bénéficiaires minimum vieillesse)</i>		
MEDIATHEQUE		
Tarif réduit -18 ans étudiants, demandeurs d'emplois		
<i>Abonnement livres et multimédias Larmorien</i>	8,00 €	8,10 €
<i>Abonnement livres et multimédias extérieurs</i>	13,00 €	13,20 €
Tarif individuel		
<i>Abonnement livres et multimédias Larmorien</i>	16,00 €	16,30 €
<i>Abonnement livres et multimédias extérieurs</i>	25,00 €	25,40 €
Tarif familial		
<i>Abonnement livres et multimédias Larmorien</i>	32,00 €	32,50 €
<i>Abonnement livres et multimédias extérieurs</i>	52,00 €	53,00 €
Tarif courte durée		
<i>Abonnement livres et multimédias</i>	8,00 €	8,10 €
<i>** jusqu'à trois mois avec caution de 100€</i>		
Tarif personnel communal et élus	-50%	-50%
Boitiers DVD cassés	1,00 €	1,20 €
Amendes pour retard de restitutions / documents		
<i>1er rappel - 10e jour</i>	Gratuit	Gratuit
<i>2e rappel - 20e jour</i>	0,50 €	0,60 €
<i>3e rappel - 30e jour</i>	1,00 €	1,10 €
Organisation d'un vernissage		
<i>Mise à disposition des locaux, du personnel, des denrées et boissons</i>	150,00 €	155,00 €
Expositions (par semaine d'exposition)		
<i>Participations aux frais d'accrochage</i>	55,00 €	56,00 €
RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS		
Ramassages encombrants hors gravats et végétaux		
<i>Grands volumes : ramassage à la demande par les services techniques</i>		
<i>1/2 camion</i>	59,00 €	61,00 €
<i>1 camion</i>	101,00 €	103,00 €
<i>Objets volumineux : meubles ustensiles, par objet</i>	41,00 €	42,00 €

	LARMOR PLAGE								EXTERIEURS	
	2017	Propositions BP 2018	2017	Propositions BP 2018	2017	Propositions BP 2018	2017	Propositions BP 2018	2017	Propositions BP 2018
	<i>Associations, hors planning activités gratuit 2 fois par an</i>		<i>Personnel Communal, Gratuit 1 fois par an reunion familiale uniquement</i>		<i>Particuliers</i>		<i>Entreprises, CE, Syndicats, Coproprietaires</i>			
Belle-ile, 1A SALLE DES FETES	200,00 €	250,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	250,00 €	220,00 €	270,00 €	350,00 €	400,00 €
<i>forfait courte durée</i>	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	85,00 €	100,00 €	115,00 €	140,00 €
Groix 1B HOUAT SAISIES	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	150,00 €	165,00 €	200,00 €	240,00 €	275,00 €
<i>forfait courte durée</i>	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	50,00 €	50,00 €	80,00 €	100,00 €
Hoedic 4 COLIBRI	50,00 €	60,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	60,00 €	80,00 €	100,00 €	120,00 €	140,00 €
<i>forfait courte durée</i>	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	30,00 €	50,00 €	40,00 €	50,00 €
TARIFS WEEK END BELLE-ILE + GROIX CUISINE	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	550,00 €	700,00 €	750,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
DEPOT DE GARANTIE	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €

				LOCATION DE MATERIEL		
Associations extérieures et collectivités				2017	Proposition BP 2018	CAUTION
Podium						
		Grand Podium - 55m ²		610,00 €	650	4 400,00 €
		Petit Podium - 22m ²		250,00 €	275	850,00 €
Tarifs chapiteaux (32m²/64m²/96m²/128m²)						
		Tarif au m ² (sans montage)		3,40 €	3,50	2 750,00 €
		Tarif au m ² (avec aide au montage)		4,50 €	4,50	
		Stand vitabri (3mX3m)		160,00 €	200	1 500,00 €
Matériel de sonorisation						
		Sono portable		60,00 €	80	400,00 €
		Sono+ table de mixage		260,00 €	300	500,00 €
		Sono salle des fêtes		260,00 €	300	400,00 €
Particuliers, associations extérieures et collectivités				2017	Proposition BP 2018	CAUTION
Petit Matériel						
		Tables		4,50 €	4,50	150,00 €
		Bancs		2,00 €	2,00	
		Chaises		1,00 €	1,00	
		Barrières tubulaires		3,80 €	3,80	
		Grilles d'exposition		5,00 €	5,00	

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITE.

BORDEREAU N°4

RAPPORTEUR : Jacqueline ROZE GUERN

OBJET : Subventions aux élèves Larmorien des classes secondaires pour voyages culturels et linguistiques - Année 2018

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 8 décembre 2017,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 décembre 2017,

Monsieur le Président propose de fixer la subvention accordée aux élèves Larmorien des classes secondaires pour les voyages culturels et linguistiques pour l'année 2018, à 50 € (contre 48 € en 2017).

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITE.

BORDEREAU N°5

RAPPORTEUR : Yvana LE BAGOUSSE

OBJET : Budget Ville 2018 – Autorisation d'engager des dépenses d'investissements

Il est rappelé à l'Assemblée que l'article L. 1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, le Maire peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du vendredi 8 décembre 2017,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 décembre 2017,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire, dès le 1er janvier 2018 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non objet d'autorisations de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITE.

BORDEREAU N°6

RAPPORTEUR : Bernard JEHANNO

OBJET : Lotissement communal de Kerhoas – vente d'un terrain

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée sa délibération du 1^{er} juillet 2009 fixant les conditions d'acquisitions de parcelles dans le lotissement communal de Kerhoas.

Il informe l'assemblée de la demande présentée par la société AEZEO d'acquérir une surface de 2 466 m² afin d'y poursuivre le développement de ses activités.

Etant entendu que la parcelle en question intègre une zone dite humide de 426 m², la vente serait donc consentie au prix de 55 € H.T le m² pour une surface de 2 040 m² et de 1 € H.T le m² pour la surface complémentaire de 426 m².

Soit un prix total de : $2\,040\text{ m}^2 \times 55\text{ € H.T} = 112\,200\text{ €}$
 $426\text{ m}^2 \times 1\text{ € H.T} = \underline{426\text{ €}}$
 $112\,626\text{ € H.T}$

La société AEZEO s'est engagée à préserver cette zone humide en la traitant spécifiquement.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 8 décembre 2017,

Monsieur le Président demande à l'assemblée :

- D'autoriser la vente de cette parcelle à la société AEZEO ou à toute autre société existante ou à constituer, au prix de 55 € H.T le m² pour 2 040 m² et de 1 € H.T le m² pour 426 m² soit une somme totale de 112 626 € H.T.
- De charger l'étude de Maître REDO, Notaire à Ploemeur, d'élaborer le compromis de vente assorti des clauses suspensives d'usage et de rédiger l'acte de vente à l'issue de la levée de celles-ci.
- De l'autoriser à signer tous documents et actes relatifs à cette session.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITE.

BORDEREAU N°7
RAPPORTEUR : Noël DAHIREL

OBJET : Subvention exceptionnelle – Wapiti Triathlon Club

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une enveloppe budgétaire est réservée chaque année afin de verser des subventions en cours d'exercice auprès d'associations larmoriennes.

- Le Wapiti Triathlon Club de Larmor-Plage entraîne ses athlètes dans un couloir de la piscine de Ploemeur et demande, à ce titre, une aide financière de 483 €

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 8 décembre 2017,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 décembre 2017,

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à procéder au versement de la subvention précitée.

Dit que les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2017 – Compte 6748

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITE.

BORDEREAU N°8
RAPPORTEUR : Danielle HIBLOT

OBJET : Emplacements artisans-taxi - année 2018

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'autoriser les artisans-taxi, ci-après désignés, à utiliser les emplacements réservés suivants :

- M. CAUGNANT Patrice – emplacement n°1 (av. du Général de Gaulle).
- M. LE MENTEC Jean-Marc - emplacements n° 3 et 4 (avenue du Général de Gaulle)
- M. DREANNO Thierry, emplacement n°2 situé à son domicile
- Société DULISCOUET Handi-car, emplacements 5 et 6 situés à son domicile

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 8 décembre 2017,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 décembre 2017,

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution de ces emplacements à compter du 1^{er} janvier 2018.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITE.

BORDEREAU N°9

RAPPORTEUR : Danielle HIBLOT

OBJET : Personnel communal – Ratio Promus – Promouvables pour les avancements de grade année 2018

Monsieur le Président expose que des dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée).

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions de cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promus – promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 8 décembre 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 décembre 2017,

Vu l'avis favorable du comité technique du 18 décembre 2017

Monsieur le Président propose de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité à 100 % pour l'année 2018.

Cette mesure sera réexaminée chaque fin d'année pour l'année suivante.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITE.

BORDEREAU N°10

RAPPORTEUR : Danielle HIBLOT

OBJET : Personnel communal – Actualisation du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

Cadre d'emplois Administratif

- 2 postes d'adjoint administratif non titulaire sur poste vacant transformés en adjoint administratif titulaire

Cadre d'emplois Technique

- 1 poste d'adjoint technique non titulaire sur poste vacant transformé en adjoint technique titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve les modifications indiquées ci-dessus,
- Inscrit les crédits budgétaires au BP 2018 – Chapitre 012

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 8 décembre 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 décembre 2017,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITE.

BORDEREAU N°11

RAPPORTEUR : Yvana LE BAGOUSSE

OBJET : Fabrication et fourniture de repas pour la restauration collective de la ville de Larmor-Plage par la cuisine centrale de Ploemeur.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par convention d'entente communale validée par le conseil municipal du 18 décembre 2013, la ville de Ploemeur assure la fabrication et la fourniture de tous les repas pour la restauration collective des différents sites de Larmor-Plage.

Il convient de réactualiser par avenant conformément à l'article 8 du document contractuel précité les nouveaux tarifs d'achat des différentes prestations à compter du 1^{er} janvier 2018.

Selon la formule suivante :

$$[P=P_{0x}[0,40(I/I_0)+0,40(I'/I'_0)]+0,20]$$

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 8 décembre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 décembre 2017,

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- d'approuver l'avenant n°3 joint au bordereau portant :
- sur une augmentation des tarifs décrits dans l'annexe suivante de 1 %, à compter du 1^{er} janvier 2018,
- dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif de chaque année – compte 6042.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITE.

Séance levée à 20h00